

Pas à pas orientation post-3^{ème} : phase provisoire

Le calendrier

Le calendrier définitif n'est pas encore complètement connu pour la phase définitive.

Vœux provisoires

- Saisie des vœux provisoires : entre le 12/02/2024 et le 13/03/2024
- Avis provisoire du conseil de classe : le 29/03/2024 ou 30/04/2024
- Réponse des familles : jusqu'au 05/04/2024

Vœux définitifs

- Saisie des vœux définitifs : entre le 20/04/2024 et le 21/05/2024
- Proposition du conseil de classe : 29/05/2024
- Décision retenue : vers le 10/06/2024

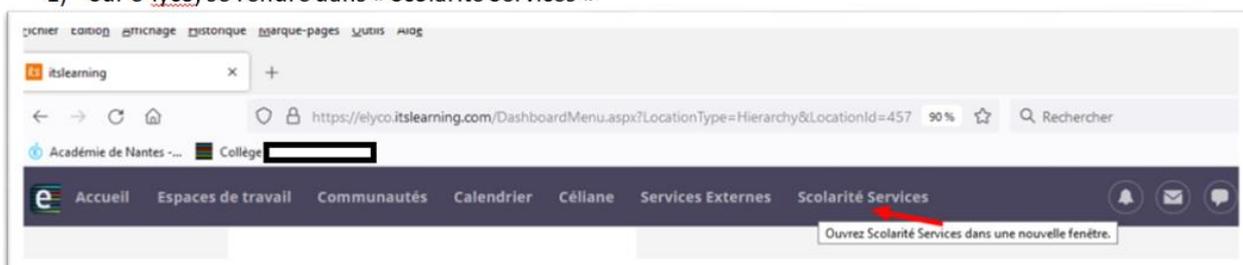
Phase provisoire : saisir les demandes d'orientation

Le but de l'étape provisoire est de saisir les demandes d'orientation (2GT, 2 Pro avec une spécialité...). Ce n'est pas encore de demander un établissement précis. Ce sera à faire lors de la phase définitive (onglet Affectation) en fin d'année. Le pas à pas présente les étapes pour réaliser cette phase.

Si vous préférez, voici la vidéo tutoriel pour cette phase :

<https://www.youtube.com/watch?v=seLCnbIMdt0>

1) Sur e-lyco, se rendre dans « Scolarité Services »



Il est possible également de se connecter sans passer par e-lyco, en passant par [educonnect](#) avec un compte [France Connect](#) ([Ameli](#), [Impots](#),...)

2) Choisir « Mes services »



L'onglet **Orientation** est accessible uniquement (vous ne pouvez pas encore accéder à l'**Affectation**, ce sera en fin d'année)

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Message de l'établissement

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

Remarques importantes :

- Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des intentions.
- L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être fait indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.
- En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

3) Saisir sa voie d'orientation

L'accueil :



Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Les étapes sont présentées avec des conseils pour s'informer et préparer son projet d'orientation

Mes services

Phase provisoire Intentions Courant 2^e trimestre

← Phase provisoire Intentions → Phase définitive Propositions →

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2nd générale et technologique ;
- 2nd professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable). Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée ».

Je saisis les intentions d'orientation

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

La saisie des demandes d'orientation :

Le bouton + Ajouter une intention ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation

The screenshot shows a web interface with a dark blue header 'Mes services' and a user profile icon. A sidebar on the left contains menu items: 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Orientation', 'Affectation', 'Fiche de renseignements', and 'Paiement des factures'. The main content area is titled 'Intentions d'orientation' and includes the text: 'Deuxième trimestre DEMANDES DES REPRESENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' Below this is a grey box with a warning icon and the text: 'Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' At the bottom of this section are buttons for '+ Ajouter une intention', 'Annuler', and 'Valider les intentions'. A small disclaimer at the bottom reads: 'Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.'

Le choix des demandes d'orientation :

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

The screenshot shows a pop-up dialog box titled 'Intentions d'orientation' with a 'Fermer x' button in the top right corner. The dialog has a header '→ Rang 1' and a grey box with the text: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this is the instruction: 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)'. There are three radio button options: '2de générale et technologique ou 2de STHR' (with a sub-note 'STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration'), '2de professionnelle', and '1re année de CAP ou de CAP agricole'. At the bottom of the dialog are buttons for 'Annuler' and 'Valider'. The background shows the same 'Mes services' page as the previous screenshot, but dimmed.

La validation des demandes une fois tous les vœux saisis :

Valider les demandes d'orientation

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Le récapitulatif des demandes doit être validé pour être enregistré.

Le récapitulatif de la saisie est visible :

Valider les demandes d'orientation

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées
Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

« Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

Rang 2
1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité : Aéronautique ou boulanger
Statut : apprenti, scolaire

Rang 3
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Modifier les intentions

Un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation validées est transmis à chaque représentant légal.

Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service.

Les informations seront reportées sur Pronote. Vous pourrez, de ce fait, facilement consulter l'avis du conseil de classe depuis l'espace parents de Pronote.

Par ailleurs, il sera aussi possible de consulter l'avis du conseil sur « Mes services »

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Courant 3 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le service en ligne Affectation les offres de formation après la 3^e pour vous informer.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)  